



MUNICIPALITÉ

DE *Saint-Valère*

Briller par son audace

2, rue du Parc, Saint-Valère (Québec) G0P 1M0

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC D'ARTHABASKA

MUNICIPALITÉ DE SAINT-VALÈRE

Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil municipal de Saint-Valère, tenue le 12 août 2024, à 19 h 30, à la salle municipale du bureau administratif, située au 2, rue du Parc, Saint-Valère.

Sont présents(es):

Siège #1 - Monsieur Guy Dupuis

Siège #2 - Monsieur Jacques Pepin

Siège #3 - Monsieur Éric Morissette

Siège #4 - Madame Nadia Hébert

Siège #5 - Madame Joséane Turgeon

Siège #6 - Madame Claudia Quirion

Est/sont absents(es):

Formant quorum sous la présidence du maire, M. Marcel Normand. M. Karl Péguy Saint-Fort, directeur général et greffier-trésorier, assiste aussi à la séance.

Il a été adopté ou décidé ce qui suit :

RÉSOLUTION: 2024-08-288 / RAPPORT DE L'INSPECTRICE MUNICIPALE – JUILLET 2024

Il est proposé par le conseiller Jacques Pépin et appuyé par la conseillère Joséane Turgeon et unanimentement résolu:

- **D'ACCEPTER** le dépôt du Rapport d'activités de l'inspectrice en Urbanisme pour le mois de juillet 2024.

Copie certifiée conforme au livre des procès-verbaux de la municipalité de Saint-Valère, ce **15 août 2024**.


Karl Péguy Saint-Fort
Directeur général et greffier-trésorier